



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN

PROJET D'ORDRE DU JOUR SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2024 19 h BUDGET ET PTI

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2 TRÉSORERIE

- 2.1 Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2025
- 2.2 Adoption du plan triennal d'immobilisation 2025-2026-2027

3 Période de questions

4 Levée de l'assemblée

Le contenu définitif de l'ordre du jour est décidé par le conseil municipal en séance. Les personnes élues peuvent donc modifier l'ordre du jour d'une séance extraordinaire du conseil jusqu'à son adoption.